

Membre du comité de la gouvernance - Description de tâches

Titre: Membre bénévole du comité de la gouvernance

Objectifs:

Le comité de la gouvernance est un comité permanent du conseil d'administration, présidé par le président du CA. Le comité est chargé d'examiner et de fournir des conseils sur la gouvernance et les questions liées aux politiques de Karaté Canada, et d'émettre des recommandations concernant la gouvernance conformément aux règlements et politiques de Karaté Canada.

Tâches et responsabilités :

- 1. Travailler avec les autres membres du comité pour fournir des directives au conseil d'administration concernant la gouvernance et les éléments liés aux politiques.
- 2. Examiner les règlements et les politiques au besoin (au moins une fois par mandat du comité).
- 3. Fournir une interprétation des règlements et des politiques au besoin.
- 4. Élaborer et tenir à jour un manuel des politiques de gouvernance.
- 5. Élaborer, réviser, mettre à jour et recommander des stratégies de gestion des risques.
- 6. Assurer une interprétation identique et exacte de tous les règlements et politiques dans les deux langues officielles.

Compétences et exigences :

Le membre bénévole du comité de la gouvernance devrait détenir / démontrer:

- De l'expérience liée à la gouvernance de sociétés à but non lucratif (une expertise ou expérience professionnelle juridique ou parajuridique est un atout important)
- La capacité de comprendre et d'élaborer des politiques
- Une connaissance des devoirs et obligations fiduciaires reliées aux organismes sans but lucratif.
- La capacité de travailler en coopération avec d'autres membres du comité

27 mai 2021 1

- D'excellentes aptitudes en matière de communication (le bilinquisme est un atout important)
- Du temps à consacrer à cette occasion professionnelle de bénévolat (environ 3 heures par mois)
- Engagement à entreprendre, à l'occasion, des projets spéciaux liés à la gouvernance
- Engagement à participer à des réunions régulières (minimum de 4 réunions par an)

Lignes de communication :

Le membre bénévole du comité de la gouvernance se rapporte directement au président du comité et travaille en étroite collaboration avec d'autres collègues bénévoles à la réalisation des tâches et au partage d'idées.

Temps à consacrer :

Environ deux ou trois heures par mois pour la durée de la nomination, en plus de travaux supplémentaires précis selon les besoins et comme convenu.

Durée de la nomination :

La nomination sera en viqueur pour une période de deux ans.

Mise en candidature :

Toutes les personnes qui souhaitent présenter leur candidature doivent faire parvenir leur demande par courriel au président du comité / de Karaté Canada, M. Craig Vokey, à : craig@karatecanada.org au plus tard le 20 juin 2021. Veuillez svp inclure des renseignements de base précisant les motifs pour lesquels vous présentez votre candidature ainsi que votre expérience et vos compétences pertinentes. Karaté Canada communiquera avec tous les candidats en juin ou début juillet.

27 mai 2021 2